## REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT SAVOIE** 

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

## **SEANCE DU 9 JANVIER 2023**

DATE DE LA CONVOCATION 03/01/2023

L'an Deux Mille vingt deux et le 9 janvier

à 19 heures 30

DATE D'AFFICHAGE

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la

présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents :

<u>excusés :</u>

03/01/2023

Antoine Huynh, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Fabrice Mermin,

Patrick Bastien, Cyril Durand

<u>Absents</u>

Clarence Appell (pouvoir à Peggy Viola), Sandra Fiorèse (pouvoir à Brigitte Simon), Nathalie Jacquier (pouvoir à Frédéric Thomas), Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho, Jean-Christophe

Eichenlaub.

## DELIBERATION N°6: Création d'un emploi non permanent d'ATSEM pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire propose la création, à compter du 10 janvier 2023, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'ATSEM principal 2e classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 37.89h annualisées, pour assurer les fonctions d'ATSEM.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 10 janvier au 31 mars 2023 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 432 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création d'un emploi non permanent d'ATSEM principal 2e classe à temps complet à raison de 37.89h hebdomadaires annualisées du 10 janvier au 31 mars 2023.

Fait à le MONTCEL, le 10/01/2023

Le Maire, Antoine HUYNH

